



Ménéstreaux-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreaux-en-villette.fr

accueil-cmev45@orange.fr



Ménéstreaux-en-Villette-Mairie

PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Horaires 2024

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'été)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h30

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



Des jardiniers amoureux?



N° spécial
Travaux

Ménéstreaux

Mai 2024

Infos

Feuillet
municipal
n° 192



Le 17 mars dernier, l'association des MénéstréLiens en fête a proposé une journée récréative pour les enfants du village, gratuite le matin, et ouverte à tous l'après-midi, pour une entrée de 2€ et qui se voulait accessible à tous.

Les enfants ont pu s'adonner à toutes les pirouettes sur les structures gonflables présentes, ainsi qu'un espace dédié aux plus petits.

En avril, un après-midi jeux de société a permis à une quarantaine de petits et grands, de partager un moment de convivialité autour de parties de belotte, Dobble, Loup Garou et d'autres jeux encore et de se rassembler autour d'un goûter. Grâce à cette journée, 2 jeux seront offerts, un pour la maternelle et un pour la primaire.



La Municipalité remercie chaleureusement les membres de l'association et les participants

L'animation renait dans notre village grâce à ces manifestations.

Le Relais de Sologne

En mai 2022, dans le cadre d'une promesse de vente avec un particulier dont l'objectif était de transformer le restaurant en logements, la commune a exercé son droit de préemption.

Elle a acquis l'établissement pour un montant de 210 000 €, avec pour objectif de maintenir le commerce local à un endroit stratégique du village.

Dans cette optique, en 2023, des travaux de réhabilitation et de mises aux normes ont été entrepris tout particulièrement dans la cuisine. Les divers raccordements ont été rénovés (eaux pluviales, assainissement, bac à graisses, etc...).

Pour tirer parti de ce nouveau patrimoine, une division du terrain a été matérialisée par l'installation d'une clôture et d'un portail. Ainsi le restaurant a un terrain propre clos.

Sur le reste du bien, la commune dispose d'une nouvelle réserve foncière avec des possibilités d'usages multiples ; les bâtiments situés sur cette parcelle (préau et grange) sont sains.

Ils pourraient avoir toute leur utilité pour la vie associative et l'animation du village (Marché de Noël, fêtes diverses). Le jardin est également un atout.



Actuellement les travaux se poursuivent à l'étage. L'ensemble est réaménagé, l'électricité et l'isolation sont remises aux normes. Pour une meilleure exploitation du lieu, il est apparu nécessaire de proposer un logement au futur commerçant.

Le conseil municipal prospecte avec l'idée de relancer au plus tôt l'activité. Il serait bien de compléter et diversifier l'offre de restauration déjà existante, sans négliger les opportunités.

Montant des travaux pour l'ensemble du programme : 150 000 €

Jardin attenant

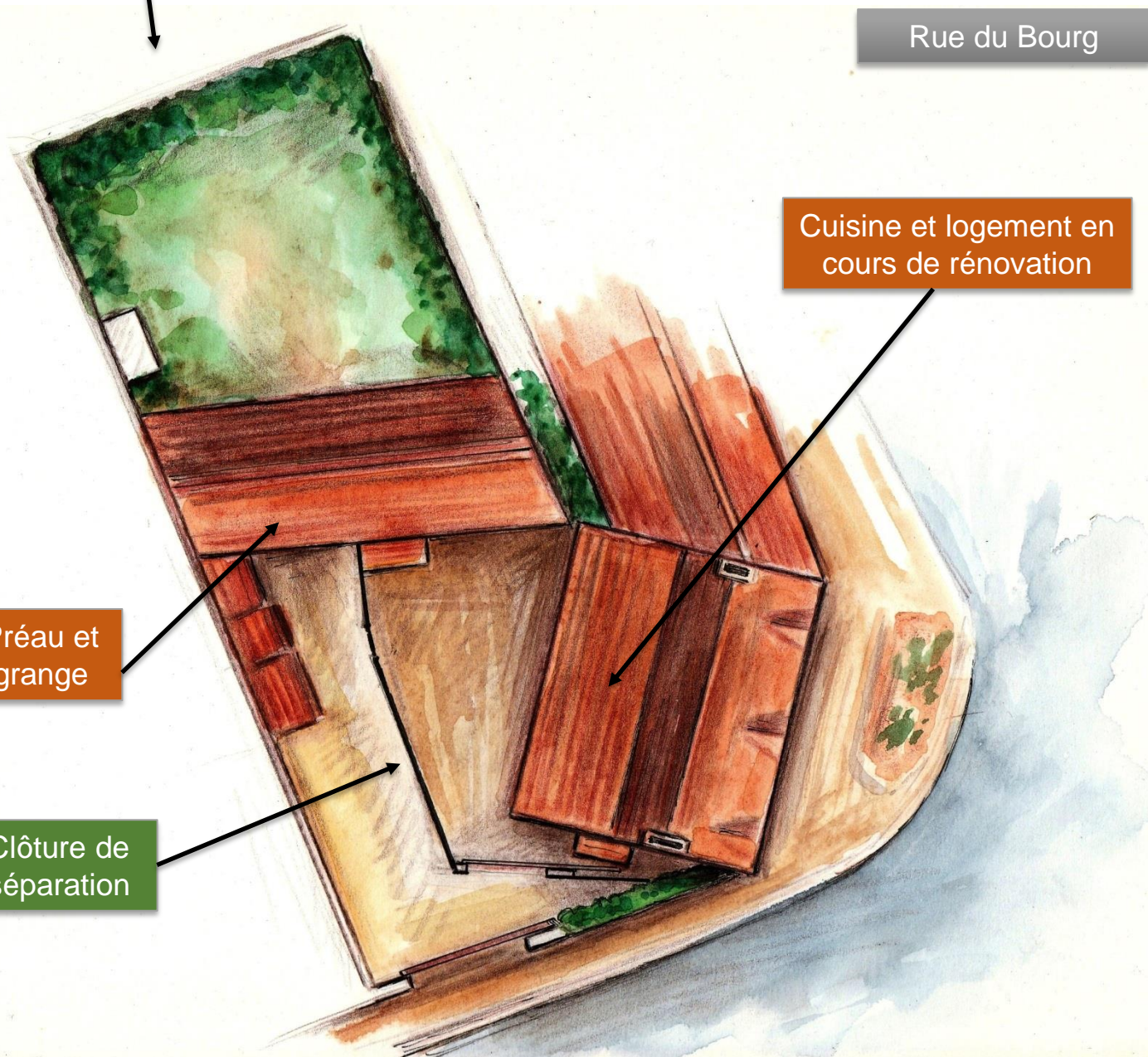
Rue du Bourg

Cuisine et logement en cours de rénovation

Préau et grange

Clôture de séparation

Place du 8 Mai



Route de La Ferté



Travaux d'aménagement sécuritaire de l'entrée d'agglomération (RD 17)

Ces travaux ont pour priorité la mise en place d'un véritable cheminement piétonnier. Les riverains, les familles et les enfants pourront ainsi se déplacer en toute sécurité entre le chemin de la Briqueterie et la place des Déportés. Cet équipement sera rythmé par des haies végétales et l'implantation de potelets.

Comme il s'agit d'une route départementale, la commune a travaillé en collaboration avec les services concernés (Cap Loiret) qui sont en charge de l'entretien et de l'amélioration des voiries du Loiret.

Après plusieurs échanges et rencontres, les techniciens du département ont validé des principes d'aménagements tout en prenant en compte les souhaits du conseil municipal.

Un programme a été défini. Au cheminement « piétons » déjà évoqué, viendront s'ajouter :

- La création d'un plateau traversant à l'intersection entre la route de La Ferté, du chemin du Gué du Roi et de l'allée de la Perdrière pour casser la vitesse des véhicules à l'entrée du village.
- La gestion des eaux pluviales et des eaux de chaussée au droit du 267 route de La Ferté.
- Un volet paysager : plantation d'une haie en entrée d'agglomération et divers massifs le long des aménagements.



Pour l'heure, seules sont définies ces orientations d'aménagement.

La prochaine étape est le choix d'un maître d'œuvre. Son rôle sera de réaliser des esquisses, de définir un programme de travaux et d'en suivre le bon déroulement.

Les travaux devraient commencer en octobre 2024. D'ores et déjà des dossiers de demandes de subvention ont été déposés auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental.

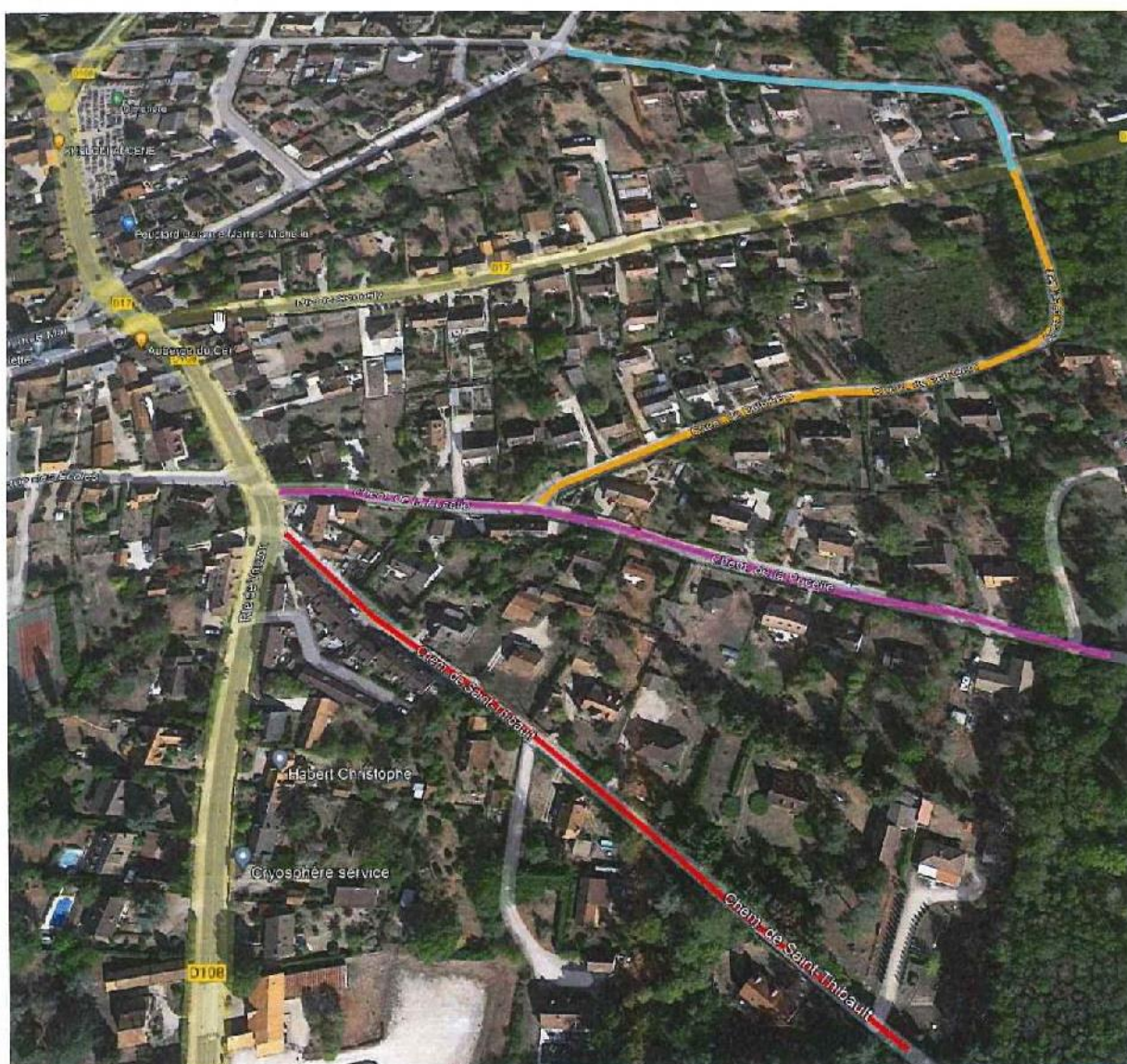
Enfouissement des réseaux aériens

La municipalité de Ménéstreau souhaite finaliser l'enfouissement des réseaux aériens (Enedis et Télécom) du centre bourg. La commune a saisi l'opportunité de bénéficier d'un financement important. Ces ouvrages d'enfouissement sont pris en charge à hauteur de 70% par le Conseil Départemental.

A cette occasion des travaux sur le réseau d'eau et sur les chaussées seront entrepris. L'éclairage public vétuste sera rénové.

Dans un premier temps, les rues concernées sont le chemin de la Pucelle et le chemin de la Fontaine Saint Thibault (dont une partie de l'alimentation électrique provient du réseau situé chemin de la Pucelle) puis le chemin de Bethléem et la rue Creuse.

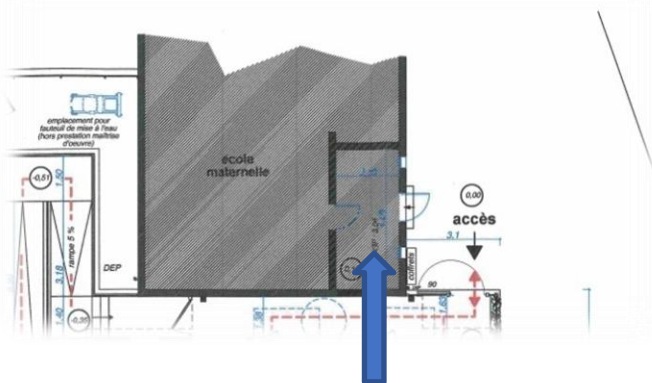
Pour la première tranche d'enfouissement, les travaux devraient débuter fin mai 2024. Nous n'avons pas encore de planning précis à vous communiquer.



Travaux autour du bassin d'apprentissage

Les anciens vestiaires ont été démolis. Ils étaient désolidarisés du mur du réfectoire, penchaient en avant et menaçaient de s'effondrer.

Les sanitaires sont conservés. Ils auront leur utilité lors de manifestations.



L'ancien local « maître nageur » a été rénové et servira de lieu stockage pour l'école maternelle

Réfection de la mise en lumière de la place du 11 Novembre

Les éclairages extérieurs de la Mairie et de l'Eglise ont été rénovés et modernisés.



Avec le temps, nombres de projecteurs halogènes encastrés dans le sol n'étaient plus étanches et plus réparables (en cause, des contraintes thermiques liées de ce type d'éclairage).



La rénovation de + de 40 sources lumineuses va en rendre l'entretien moins couteux et diviser par 3 la consommation électrique du matériel remplacé,

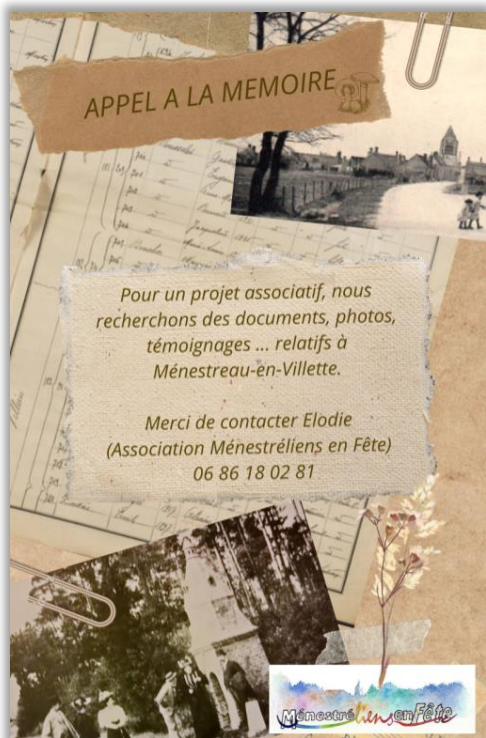
Ce paramètre est non négligeable, car le budget communal doit supporter, en 2024, une hausse du coût du kilowattheure de 31%

...Une nouvelle mise en lumière qui souligne avec plus d'élégance les lignes architecturales de notre patrimoine.



Arbres

Dès que la météo le permettra, les arbres morts entre le Clos Neuf et l'étang du Cougnou seront abattus. Beaucoup présentent un danger pour biens et les personnes.



Appel à la mémoire...

Contactez Elodie 06 86 18 02 81



Réfection du mur du cimetière

Le mur du cimetière était fragilisé par les infiltrations d'eau.

Ces aléas météorologiques mettaient en péril la structure de l'édifice.

Dans un premier temps, en 2023, les joints ont été rénovés consolidant ainsi le mur et le mettant en valeur.



Dans la continuité de ces travaux, en avril de cette année, l'intérieur a été repris avec un enduit à la chaux.

Très réussies, ces interventions indispensables pour l'avenir de notre patrimoine, embellissent le cœur de village.



ETAT CIVIL - Décès

COQUIS Lucien	16/11/2023	THAUVIN Jean-Pierre	16/02/2024
LEHOUS Guy	20/11/2023	BAUDOIN Bernadette	16/03/2024
WATERSCHOOT Stéphane	18/12/2023	DEBAISIEUX Claude	15/04/2024
JEULIN Claudine	28/12/2023	JACQUET Y Heng	17/04/2024
DURIEUX Danièle	12/01/2024	NUNES Maria de Lurdès	23/04/2024
SOULAT Michel	20/01/2024		





Implanté au cœur de la communauté de commune des portes de Sologne le CILS Emploi est votre partenaire emploi local, complémentaire de pôle emploi et des agences d'intérim.

Les demandeurs d'emploi que nous recevons sont tous en recherche dans le périmètre géographique du sud d'Orléans. **Vous êtes candidat :**

- Vous êtes à la recherche d'un emploi mais vous ne savez pas comment le trouver,
- Vous avez envie de changer de métier mais vous ne savez pas lequel est fait pour vous,
- Vous devez répondre à des offres d'emploi mais vous ne savez pas comment valoriser votre CV, rédiger votre lettre de motivation ou être à l'aise lors de l'entretien de recrutement,
- Vous voulez suivre une formation certifiante mais vous ne savez pas où vous adresser,
- Vous êtes peu mobile géographiquement,

Alors contactez le CILS EMPLOI, partenaire de France Travail (ex pôle emploi), près de chez vous :

- ⇒ Véronique JURION, nouvelle conseillère en insertion professionnelle, vous attend pour vous écouter et vous guider.
- ⇒ Valérie Raimond, au secrétariat, vous accueille dans nos locaux

Mobile 06 32 02 62 84 / Fixe 02 38 64 80 40 / Mail contact@cils-emploi.fr

Facebook www.cils-emploi.fr / Site CILS cils-emploi.fr - 45 rue Hippolyte Martin à La Ferté Saint Aubin.

Depuis 1995 5500 personnes nous ont fait confiance.

Vous êtes employeur :

Le CILS vous accompagne dans la rédaction de vos offres d'emploi et La sélection du candidat adapté à vos besoins => Contactez- nous.

Pilotée par la Communauté de Communes, l'installation et la mise en service de la borne de recharge pour véhicules électriques est désormais terminée. Elle est située sur le parking en face de la Mairie.

Le réseau public de recharge pour véhicules électriques de la Communauté de Commune des portes de Sologne est gérée en partenariat avec [freshmile](http://freshmile.com).



Pour plus de renseignements, des dépliants sont disponibles en Mairie.

**Renseignements disponibles aussi
par tel : 0 388 688 458
ou sur www.freshmile.com**

Mise en service de la borne de recharge pour véhicules électriques





DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMpte Rendu Sommaire de la Séance du Conseil Municipal
du Lundi 22 Janvier 2024

Ménage bâtiments communaux

Après analyse des quatre offres reçues, le conseil municipal retient l'entreprise VIDALIS basée à Orléans, pour un montant global de 40 299,00 € HT.

Entrée du village

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter auprès des organismes concernés des demandes de subventions afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement sécuritaire Route de La Ferté.

Fondation 30 Millions d'Amis – Convention

La gestion des chats errants est problématique sur le village. Leur prolifération occasionne des désagréments aux administrés dans le cadre du bien-être de chacun et de la salubrité publique en général.

Dans ce contexte, pour pallier à cette situation, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Il s'agit ainsi de contrôler la reproduction des chats « libres » par la stérilisation dans le respect dû à l'animal.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

La population de notre village au 1^{er} janvier 2024 est de 1 426 habitants.

Les Jardins du Cougnou

Sur les 23 lots disponibles, 14 permis de construire ont été acceptés

Bouchons d'Amour 45

Sur l'ensemble du Département, grâce à tous les dons, une aide financière de 21 708 € a pu être apportée pour l'achat de matériel ou d'aménagement de logements en faveur des personnes à mobilité réduite.

Merci à nos habitants qui contribuent régulièrement à la collecte des bouchons.





DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire du conseil municipal
du mardi 26 mars 2024 à 19 h 00

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal et des budgets annexes

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2023, à savoir :

▪ **Budget de la commune**

Descriptif	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	987 883,36 €	1 363 807,49 €	375 924,13 €
Report de l'exercice n-1		987 103,90 €	
Section d'investissement	653 032,36 €	434 317,11 €	-218 715,25 €
Report de l'exercice n-1	176 271,32 €		
Total	1 817 187,04 €	2 785 228,50 €	
Solde d'exécution		968 041,46 €	

▪ **Budget Eau /assainissement**

Descriptif	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	246 239,21 €	309 319,71 €	63 080,50 €
Report de l'exercice n-1	197 061,45 €		
Section d'investissement	148 559,95 €	333 523,41 €	184 963,46 €
Report de l'exercice n-1	150 685,69 €		
Total	742 546,30 €	642 843,12 €	
Solde d'exécution		-99 703,18 €	

▪ **C.C.A.S.**

Descriptif	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	8 800,57	11 171,07 €	2 370,50 €
Report de l'exercice n-1		4 965,62 €	
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	8 800,57 €	16 136,69 €	
Solde d'exécution		7 336,12 €	

▪ **Caisse des écoles**

Descriptif	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	4 919,80 €	0,00 €
Total	0,00 €	4 919,80 €	
Solde d'exécution		4 919,80 €	

Bilans année 2023 – Services à la population

Au cours de l'année 2023, les services périscolaires ont fonctionné 137 jours. Il est précisé que les montants indiqués ci-dessous sont arrondis.

↳ **Restaurant scolaire**

11 095 repas ont été servis soit une moyenne arrondie de 80 repas/jours.
Le budget est de 82 553 € dont 54 212 € de frais de prestataire (RESTAUVAL).
Les recettes s'élèvent à 48 539 €.
La participation communale est de 3,07 € par repas

↳ **Garderie**

Le budget s'élève à la somme de 27 123 € avec une participation communale de 11 190 € soit 2,38 € par enfant.

↳ **Études surveillées**

Le budget s'élève à 13 025 € avec une participation communale de 3 050 €, soit 1,03 € par enfant.

↳ **Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances scolaires sous convention avec Marcilly-en-Villette**

La participation communale s'élève à 4 956 € représentant 12 € par journée enfant soit 413 journées enfant.

↳ **Accueil de loisirs d'été**

Il y a eu 342 journées/enfants réparties sur 3 semaines. 38 enfants y ont participé.

Les dépenses atteignent 12 591 € dont 9 405 € pour le prestataire UFCV.

Les recettes étant de 6 953 € dont 2 095 € de CAF. La participation communale est de 16,48 € par enfant/jour.

↳ **Stages multi-activités (enfants de 5 ans jusqu'à la classe de CM2 durant les vacances scolaires de La Toussaint)**

10 enfants ont participé à ce stage.

Le montant des dépenses s'élève à 1 720 € avec une participation des familles de 500 €, soit une participation communale de 1 220 € soit 122 € par enfant.

↳ **Gîte**

Le total des dépenses s'élève à 9 647 €. Le gîte a été occupé 211 nuitées représentant une recette de 21 460 €.

Vote du budget primitif de l'exercice 2024

Le conseil municipal approuve le Budget Principal 2024 et les budgets annexes : Eau / Assainissement, C.C.A.S. et C.D.E.

▪ **BUDGET PRINCIPAL**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	2 220 000,00 €
Permettant un virement à la section d'investissement de	:	672 139,22 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	2 200 000,00 €

▪ **BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	525 500,00 €
Permettant un virement à la section d'investissement de	:	0,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	839 890,00 €

▪ **BUDGET C.C.A.S.**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	18 200,00 €
---	---	-------------

Vote des subventions et participations 2024

C.C.A.S. : 10 663,88 € - Organismes sociaux : 3 300 € - Aides aux associations communales : 13 300,00 €

Coopératives scolaires : 3 100,00 € - Cotisations diverses : 3 000,00 €

Taux des impôts directs locaux 2024

L'assemblée décide de maintenir les taux appliqués depuis 2018, à savoir : Taxe d'habitation : 16,54 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,50 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,71 %.

Accueil de loisirs été 2024

Monsieur le Maire présente la proposition établie par l'UFCV concernant l'organisation sur la commune d'un centre de loisirs sans hébergement du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024. Il indique que le prix de la journée par enfant est facturé par l'UFCV à 28,00 €. A ce prix s'ajoutent les frais de restauration, d'entretien des bâtiments qui sont entièrement pris en charge par la commune.

Le conseil municipal accepte la convention à intervenir entre la commune et l'UFCV. Il fixe la participation des parents par jour et par enfant habitant la commune à 15,00 € et à 13,00 € à compter du deuxième enfant de la même famille. La participation des parents par jour et par enfant habitant hors commune est de 28,00 €.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain.



FÊTE DE LA MUSIQUE



Vendredi 21 JUIN 2024
à partir de 19 heures

Soirée animée par

La comédie musicale, la chorale Ménéstrellia
et l'Harmonie.



Petite Restauration sur place
Les spécialités salées et sucrées de notre
Boulangerie :
pizzas, fougasses, glaces...
FOOD TRUCK « La Roulotte Gourmande »

Place du 8 MAI

Ménestreau en Villette



Ménestré *liens* en fête

Vide Grenier

DIMANCHE 7 JUILLET 2024

Présence du
Food Truck



de 8h à 17h

Installation exposants
dès 6h

Réservé aux Particuliers

Snack
et
Buvette



INSCRIPTION EN LIGNE

<https://www.helloasso.com/associations/menestreliens-en-fete/adhesions/vide-grenier>

En cas de difficulté, contacter Mélina au 0663738892

Informations : Emplacement : 1m / 2€* *Paiement à la réservation.

Rue des Ecoles à Ménestreau - en -Villette



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE